



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-somme@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

à Monsieur Frédéric Fauvet,
Maire d'Amiens
Président d'Amiens Métropole
Mr Nicolas Cardot, Comité de quartier de Longpré les Amiens
Mr Fabien Doremus, Comité de quartier de Saint Maurice

Amiens, le 11 juin 2026

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC)
Itinéraire Amiens Pont Cagnard-Longpré lès Amiens, aller et retour

Messieurs,

Le jeudi 4 juin, nous avons effectué notre BRAC (Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables) sur un itinéraire aller-retour Amiens-Pont Cagnard - Longpré lès Amiens.

Cet itinéraire relie deux quartiers d'Amiens et constitue en partie un accès à l'Espace Industriel Nord par la V30 puis l'allée des Acacias.

Voici en synthèse nos observations concernant cet itinéraire :

- la rue Saint-Maurice, récemment refaite, n'offre aucun véritable aménagement cyclable sinon la limitation de vitesse demandée mais trop peu respectée. Nous regrettons par ailleurs le traitement insuffisant des jonctions voies vélos/voies motorisées ;
- l'aménagement rue Gutenberg doit être finalisé et devrait figurer au plan vélo ;
- de même, le traitement du rond-point Champ Pillard/Grand Marais/Avenue des Cygnes devrait figurer au plan vélo ;
- le quartier de Longpré lès Amiens nous paraît plutôt apaisé, sans doute grâce au mail du Champ Pillard qui attire le trafic motorisé, seules quelques mises à jour concernant les DSC (Double Sens Cyclables) nous paraissent nécessaires ;
- enfin, le passage du pont Cagnard, "casse-tête cycliste" déjà évoqué, nécessite un aménagement cyclable.

Veuillez trouver dans les annexes le détail de nos observations.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Hélène Gance, Présidente de Véloxygène

BRAC JUIN 2026

Itinéraire aller-retour Amiens - Longpré lès Amiens

Départ Amiens du rond-point Pompidou/Prés Forêts/Mendes-France

Parcours sur la piste cyclable bidirectionnelle de la rue du Château Milan (RAS)

Passage du Pont Cagnard puis tourne à gauche rue St Maurice

Le retour des vélos sur la chaussée, sens sud-nord, est trop complexe et dangereux dans l'état actuel des choses, entraînant l'emprunt du trottoir par nombre de cyclistes. Le tourne à gauche vers la V30, axe cyclable majeur, n'est pas traité.

Ce passage est de plus aggravé par le trafic arrivant du quai Charles Tellier. Ce dernier ne devrait pas permettre un trafic de shunt Mendes France/Chateau Milan, et se limiter à la desserte des activités locales.



Rue Saint Maurice

Zone 30 et ralentisseurs qui peinent à limiter la vitesse des automobiles. Le point le plus sensible est la portion de voie cyclable (écluse d'environ 50 mètres) reliant l'allée des Acacias à la récente voie verte en rive sud de la rue Saint Maurice. ***L'intention est louable mais le dispositif ne fonctionne pas*** : rien ne dissuade vraiment les voitures d'emprunter la piste cyclable (bordures "symboliques"). A leur décharge, la visibilité, venant de La Madeleine, n'est pas généreuse et l'engagement sur la portion réduite se fait "au petit bonheur la chance" !

La réalité est qu'un cycliste venant de la rue des Acacias pour rejoindre la piste cyclable Saint Maurice n'a aucune garantie de ne pas se trouver face à face avec une voiture



Rue Saint Maurice : belle piste en rive sud et une seconde écluse plutôt respectée (visibilité meilleure)

Le point sensible : le retour sur la chaussée rue Gutenberg n'est pas traité



Retour chaussée insuffisamment identifié



Rue Gutenberg : rien en rive nord. L'espace disponible, voire l'espace boisé, permettrait un aménagement cyclable de qualité et attractif



L'aménagement de la bande cyclable en rive sud est obsolète : séparation vélo/motorisés insuffisante sur un axe propice à la survitesse. Un renvoi des vélos sur trottoir louable au droit du rétrécissement de chaussée mais retour chaussée non traité : le "tout droit motorisé en ignorant la bande cyclable" à la sortie du rétrécissement étant monnaie courante

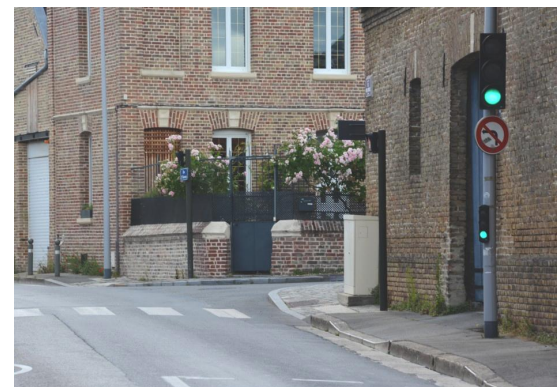
Longpré lès Amiens

Un bon point : Accès EIN et changement de rive pour éviter entrées/sorties au niveau du cimetière



DSC rue Saint Léger : très bien sauf :

- manque DSC rues de l'Abreuvoir et Joseph Masson (ci-dessous) ;
- manque panneau "sauf vélo" au feu rue Pierre Corneille, afin d'autoriser sans ambiguïté le DSC aux vélos (ci-dessous à droite)



Longpré vers Grand Marais par rue St Léger

L'arrivée au bas de la rue Saint Léger est une impasse pour les vélos : sens interdit strict et trottoir à gauche : l'espace doit être aménagé pour permettre aux cyclistes de rejoindre le rond-point de façon réglementaire



Le rond-point (avenue des Cygnes, rue du Grand Marais, mail du Champ Pillard), dont le quart sud-est a été refait (ci-dessous à droite), doit être aménagé pour clarifier et sécuriser son usage par les cyclistes : anneau cyclable excentré, tracé et identifié par les signalisations horizontales et verticales adaptées



Rue du Grand Marais

Une belle piste



Mais visibilité
insuffisante aux
entrées-sorties du parc

